

TARIFS HOTELIERS

Chambre particulière (1)	70,00 €
Lit d'accompagnant (petit déjeuner compris)	18,00 €
Repas d'accompagnant (sans boisson)	12,00 €
Télévision :	
forfait journalier chambre particulière	4,00 €
forfait journalier chambre à 2 lits	2,80 €
Téléphone :	
ouverture de la ligne gratuite	
unité téléphonique 0,26 € en moyenne par impulsion	

TARIFS CONVENTIONNELS

La clinique de l'Archette est conventionnée. Les frais d'hospitalisation sont pris en charge à 80 % ou à 100 % par la Sécurité Sociale, selon la nature de l'intervention chirurgicale.

Forfait Journalier (1)	18,00 €
Participation forfaitaire 18 € (2)	18,00 €
Forfait Matériel (FFM)	18,97 €
AMC ou AMK (kinésithérapeutes)	2,04 €
B (biologie / analyses)	0,27 €
Z (actes de radiologie)	4,06 €
Dépassements d'honoraires :	
<i>Les praticiens exercent dans un cadre libéral conventionnel, leurs interventions sont cotées d'après la Classification Commune des Actes Médicaux (C.C.A.M.).</i>	
<i>Certains praticiens (chirurgiens, anesthésistes, radiologues...) sont en droit, par leur Convention avec l'Assurance Maladie, de demander un supplément d'honoraires.</i>	
<i>Ce supplément est à la charge du patient. Il est remboursé au patient, soit pour partie, soit en totalité selon le niveau de couverture souscrit auprès de la mutuelle.</i>	

(1) ces frais sont à la charge du patient, mais ils peuvent être remboursés au patient selon les caractéristiques de sa mutuelle.

(2) ce forfait de 18 € est facturé dans la majorité des cas. Il ne s'applique pas pour les hospitalisations avec ticket modérateur et certains cas particuliers (la liste est à votre disposition aux admissions)